

## **CONSEIL DE GESTION (au Grand Salon)**

### **Procès-Verbal de la séance du 23/06/2023 à 9h30**

**Enseignants présents** : Yvon Houssais, Yohan Sahraoui, Sylvie Bepoix, Sophie Montel, Sophie Mariani-Rousset, Séverine Equoy-Hutin, Philippe Laplace, Mohamed Embarki, Michel Savaric, Manuel Borrego, Margareta Kastberg, Marie-Claude Charpentier, Maria Sanahuja.

**Enseignants ayant donné procuration** : Sarah Carvalho, Paul Dietschy, Anne-Claire Raimond.

**Personnels BIATSS présents** : Catherine Aymonier, Marie-Pascale Behra, Sébastien Jacquot, Philippe Signoret.

**Personnels BIATSS ayant donné procuration** : Myriam Schoen, Gilles Vuidel, Frédérique Baehr.

**Étudiants présents** : 0

**Étudiants ayant donné procuration** : 0

Le quorum est atteint avec 23 membres sur 37.

**Pascal Ducournau** ouvre la séance. Il propose par ailleurs de lui signaler s'il y a des questions supplémentaires.

Il demande l'approbation du précédent Procès-Verbal du conseil de gestion du 28/04/23.

Il demande s'il y a des modifications à apporter et s'il manque quelque chose.

4 abstentions, le procès-verbal est validé.

**Pascal Ducournau** aborde le deuxième point concernant l'ouverture d'une cinquième année pour le CMI ENPAJ. Le CMI a été ouvert déjà il y a un certain nombre d'années. Il serait logique de leur permettre de poursuivre leur formation jusqu'à la fin. Un récapitulatif a été envoyé en pièce jointe. Cette formation a ouvert en 2019, il y a eu des évolutions, les étudiants se sont engagés et aimeraient pouvoir valider leur master.

**Séverine Equoy-Hutin** Demande pourquoi une autorisation d'ouvrir cette cinquième année doit être donnée par le Conseil de gestion dans la mesure où tout CMI a vocation à être validé sur les cinq ans dès la mise en place de la 1ère année.

**Pascal Ducournau** La CFVU s'est tournée vers nous en nous disant que c'est d'abord au conseil de gestion de voter. Ils nous demandent un avis en amont.

**Margareta Katsberg** pose la question des rentrées d'argent.

**Sophie Montel** répond qu'il n'y en pas sur le CMI.

**Pascal Ducournau** soumet au vote cette proposition de cinquième année et demande si des personnes s'opposent ou s'abstiennent.

Personne, la cinquième année est acceptée à l'unanimité.

**Pascal Ducournau** aborde le point suivant concernant les nouveaux statuts du département de musicologie.

**Pascal Ducournau** précise que ces statuts ont été adoptés il y a un moment déjà et qu'il y a vraiment des problèmes. Les collègues tireraient beaucoup de bénéfices en s'inspirant des autres statuts des départements. On a là des statuts très minimalistes et qui ne précisent pas vraiment les choses. Pascal Ducournau demande s'il serait possible d'envoyer un canevas sur lequel ils pourraient s'inspirer.

**Yvon Houssais** remarque que les statuts sont courts.

**Pascal Ducournau** énumère la liste des choses qui ne vont pas comme par exemple : dans l'assemblée générale des étudiants doivent être conviés et là ils ne figurent pas dans les membres. Des étudiants doivent d'ailleurs être représentés.

Il est également mentionné que le directeur de département nomme un responsable parmi les membres de la formation, c'est assez étrange. La personne peut ne pas consentir, elle a un droit de refus.

**Yvon Houssais** Je crois que le droit de refus s'applique à la personne qui serait nommée et qui ne serait pas d'accord.

**Sophie Montel** répond que normalement une élection doit être faite en amont.

**Mohamed Embarki** souhaite faire une première remarque concernant le terme statut, les départements n'ont pas le droit d'avoir des statuts mais plutôt un règlement intérieur. A mon sens l'UFR doit avoir des statuts mais pas les départements.

**Sophie Montel** précise que le service juridique a été interrogé, et que ce sont bien des statuts aussi pour les départements.

**Marie-Claude Charpentier** informe que concernant ce travail sur les statuts de département, il y a même eu une commission de conseil de gestion qui a travaillé dessus pendant une année, à lire tous les statuts, à proposer des éléments minimaux pour tous les départements et à chaque fois le retour des départements était qu'ils souhaitent rédiger eux-mêmes leurs statuts. Mais il n'y a pas de discussion possible une élection doit être faite. On ne peut pas interdire une catégorie d'accès. On ne vote pas, on leur envoie des modèles et on leur signale les points obligatoires.

**Mohamed Embarki** confirme qu'on est étonné de l'arrivée de certaines propositions, les responsables de département ne prennent pas la peine de se renseigner.

**Marie-Claude Charpentier** signale que tous les responsables de département vont monter au créneau s'il y a un règlement intérieur.

**Pascal Ducournau** On va renvoyer la trame, le canevas aux collègues de musicologie.

**Pascal Ducournau** propose de ne pas le soumettre au vote pour le moment.

Proposition acceptée.

Le troisième point concernant les modifications des M3C pour l'année 2023-2024 est abordé par **Pascal Ducournau** en l'absence de Sylvie Bepoix.

Il précise que c'est une demande de la CFVU (Commission Formation et Vie Universitaire) car pour eux c'est au conseil de gestion de se prononcer en premier lieu.

**Sophie Montel** souligne que les points d'attention de l'expérience de cette année sont de pouvoir basculer en livrable.

**Pascal Ducournau** demande s'il y a d'éventuelles remarques, si des personnes s'opposent, s'abstiennent ?

Les M3C sont adoptées

**Marie-Pascale Behra** tient à informer que beaucoup d'étudiants ne savent pas ce qu'ils doivent rattraper, on va se retrouver avec des défaillances à traiter avec le jury. Les étudiants ne comprennent pas quand ils ont plus de 10 et qu'ils se retrouvent ajournés. De plus on fait des erreurs, on oublie des étudiants.

**Sophie Montel** On ne sait pas si le nouveau logiciel Pégase pourra gérer cela. On ne veut plus voir des étudiants passer avec des 5 et des 6 en disciplinaire.

**Marie-Pascale Behra** pose la question du seuil car ce n'est pas le même seuil partout en fonction des formations.

**Yvon Houssais** pose la question du contrôle continu car le vrai problème est là car on ne fait pas véritablement un contrôle continu.

**Mohamed Embarki** demande s'il y a un minimum d'épreuves par EC.

**Sophie Montel** répond qu'il y en a 2 pour un module de 24H et résume que par exemple 6 crédits ECPS équivalent à 3 épreuves.

**Sophie Montel** souligne que si on ne veut pas être bloqué dans les M3C il faut mettre des « OU ».

**Marie-Pascale Behra** tient à préciser qu'il faut faire attention à ce que les informations soient bien précisées.

**Pascal Ducournau** aborde le point suivant et pose la problématique de passage dans Kofr.

**Séverine Equoy-Hutin** trouve qu'avec les nouvelles directives, les attendus pour l'échéance des 26 juin et 03 juillet ne sont pas suffisamment précis.

**Sophie Montel** Pour Kofr vous avez tous reçu les nouvelles dates, on va juste remplir la structure de la maquette le 26 juin pour les licences et le 3 juillet pour les masters. En ce qui concerne le contenu en lui-même la deadline est jusqu'à début septembre. La structure à remplir correspond au nombre d'UE.

**Yvon Houssais** pose la question s'il s'agit au niveau de la mention ou du parcours ? Est-ce qu'il faut tout remplir aux autres niveaux ?

**Sophie Montel** précise qu'ils vont extraire un tableau Excel ce qui va leur permettre de voter à la CFVU l'offre de formation. Ça allège quand même mais ça nécessite de travailler pendant les vacances.

**Pascal Ducournau** souligne que la date butoir est intenable et aucune négociation n'est possible.

**Yvon Houssais** précise qu'il n'y a aucune raison de faire l'extraction maintenant.

**Séverine Equoy-Hutin** tient à signaler que c'est un gros investissement en temps et en énergie que de réaliser ce travail en si peu de temps. Cela n'est pas reconnu et modifier les attentes cinq jours avant l'échéance est irrespectueux.

**Sophie Montel** Il faudrait qu'on soit capable de fournir des outils informatiques qui nous aident et non que ce soit à nous de nous adapter aux outils informatiques.

**Yvon Houssais** dit qu'il a l'impression de repartir dans le travail à la chaîne.

**Marie-Pascale Behra** C'est quelque chose qui a été mis en place en deux mois et au lieu de revoir cette situation rien n'a été fait. A chaque fois qu'on demande quelque chose au niveau de la communication à l'université on n'arrive pas à avoir des modifications. Les maquettes sont fausses. Les cours mutualisés etc. tout est faux.

**Yvon Houssais** dit qu'il faudrait au moins envoyer un mot et poser la question de pourquoi ce délai d'extraction de maquette, le minimum serait qu'ils expliquent leur décision.

**Marie-Pascale Behra** pose la question de si ce point a déjà été abordé à la CFVU.

**Michel Savaric** répond que lors de la CFVU il y a 17 points à régler en un jour donc il n'y a pas eu d'infos sur ce délai-là, ce serait l'occasion de le demander.

**Sophie Montel** émet l'idée éventuelle d'une motion, demander qu'à ces outils informatiques la parole des enseignants-chercheurs puisse être prise en compte, nous aussi sommes l'université.

**Pascal Ducournau** précise qu'il faut demander une approche usager des outils.

**Marie-Pascale Behra** dit que ce serait bien de décrocher un poste de vacataire qui puisse s'occuper de mettre les choses en ligne.

**Margareta Kastberg** C'est scandaleux qu'on passe des heures et des heures pour faire ce travail, il faudrait des professionnels qui puissent faire ce travail plus facilement.

**Marie-Claude Charpentier** répond qu'il y a déjà eu une personne qui avait été en charge de ça.

**Marie-Pascale Behra** précise que c'est du travail de secrétariat.

**Sophie Montel** Vous allez devoir saisir dans Apogée et ressaisir dans le nouveau logiciel Pégase.

**Marie-Pascale Behra** Pégase n'a été mis en place que dans 2-3 universités actuellement. On constate qu'il y a des fonctionnalités en moins. Il faut transvaser Apogée dans Pégase ce qui va être très compliqué étant donné que la personne référente part à la retraite à l'université. De plus, le service informatique, la DSIN ont beaucoup de postes vacants, ils n'arriveront pas à faire ce transvasement.

**Yohan Sahraoui** indique qu'il a participé à la réunion animée par Laurence Ricq et le langage managérial était très compliqué. De plus les dates sont floues, cela devrait être mis en place normalement courant 2025-2026.

Il y a 30 fonctionnalités pertinentes mais le logiciel ne comprend pas le module des examens.

**Marie-Pascale Behra** Je suis inquiète de la manière dont cela va se passer. Depuis 10 ans tout est archivé dans Apogée, on a plus de dossier papier. La personne référente en plus qui connaît Apogée disparaît. C'est tout un protocole même les personnes de l'informatique ne vont pas pouvoir le faire.

**Yohan Sahraoui** Plusieurs universités et écoles ont déjà testé Pégase et font remonter beaucoup de problèmes.

**Marie-Pascale Behra** Cela se met en place mais ce n'est pas encore au point. C'est un programme ambitieux comme la plateforme MonMaster, les dates et les échéances sont déplacées, je m'inquiète sur un chantier beaucoup plus immense et plus impactant. De plus ils n'ont pas informé les scolarités que la personne référente avait démissionné.

**Yohan Sahraoui** Le remplacement est en cours de recrutement et n'arrivera pas avant la rentrée.

**Pascal Ducournau** souligne qu'il y a une problématique commune : l'absence de prise en compte des demandes d'utilisateurs.

**Séverine Equoy-Hutin** remarque que dans le dispositif KOFR, c'est l'approche par compétence qui prime car il faut d'abord identifier les compétences avant même de renseigner le descriptif de l'enseignement. Cela interroge.

**Pascal Ducournau** répond que des objectifs pédagogiques seront donnés dans un second temps.

**Séverine Equoy-Hutin** ajoute que le but est que ce soit compréhensible pour Pôle Emploi.

**Manuel Borrego** Ce serait bien d'avoir une personne sur place qui nous aide à chaque étape en permanence, qui assiste aux réunions lorsqu'on doit remplir ces tableaux.

**Sophie Montel** propose que tout le monde ne fasse pas remonter.

**Séverine Equoy-Hutin** répond qu'il y a sûrement des formations qui ont déjà fait remonter leur tableau APC

**Pascal Ducournau** propose que ce puisse être aussi ça l'action, de remonter les informations uniquement tous ensemble.

**Michel Savaric** On peut essayer d'interpréter chaque terme de façon littérale et complète et on peut leur demander des explications.

**Pascal Ducournau** précise qu'il faut les déposer dans 3 jours donc il faut savoir ce que l'on fait.

**Yvon Houssais** répond que s'il y a un mouvement collectif il est d'accord pour suivre mais selon lui on ne peut pas le décider au conseil de gestion car il faudrait le faire avec tous les responsables de formation.

**Marie-Claude Charpentier** Pourquoi il faudrait toujours que ça soit tout le monde qui se plie alors qu'eux ne changent rien à leur planning, il faut que cela fonctionne dans les deux sens. Quand il y a des problèmes ils savent bien demander des conseils extraordinaires, c'est quand même un sujet important. Pour une fois cela pourrait être important de changer et de faire une CFVU avec ces points uniquement.

**Yvon Houssais** répond que c'est peut-être compliqué de déplacer des dates pour eux.

**Pascal Ducournau** Le temps presse, on peut prendre la décision de convoquer tous les responsables de formation en urgence.

**Yohan Sahraoui** Cela peut être décidé là de bloquer en attendant que tout le monde puisse les remplir mais il faut que ce soit décidé aujourd'hui.

**Yvon Houssais** Je ne me sens pas capable de prendre cette décision au nom de tous les collègues.

**Manuel Borrego** C'est une décision qui aurait dû être prise avant.

**Marie-Claude Charpentier** On peut proposer qu'il y ait blocage comme dit Yohan et faire cette proposition par mail à tous les responsables de formation pour pouvoir avoir des retours dans les délais.

**Manuel Borrego** soutient que de toute manière il y aura des retards.

**Marie-Claude Charpentier** Cela permet de consulter les collègues sans laisser tomber. Est-ce que c'est prévu dans la CVFU qu'on puisse demander une réunion extraordinaire ?

**Michel Savaric** répond qu'il ne sait pas si c'est le cas mais avec le quorum cela sera impossible d'avoir gain de cause.

**Pascal Ducournau** propose le message suivant à destination des collègues responsables : devant l'impossibilité de faire remonter les documents APC devant les dates imposées nous proposons que la direction de l'UFR SLHS diffère temporairement le dépôt des documents APC tout en appelant les collègues et responsables de formation à accomplir cette tâche dans un délai raisonnable.

**Manuel Borrego** demande à quoi cela va servir.

**Yohan Sahraoui** répond que c'est une manière de faire comprendre à la présidence que cela ne va pas.

**Marie-Pascale Behra** insiste sur le fait qu'il faut l'envoyer à la présidence.

**Marie-Claude Charpentier** affirme qu'il faut montrer que le conseil de gestion ne prend pas des décisions arbitrairement ou autoritairement mais commence par informer les personnes que les dates limites proposées ne seront pas respectées avec des réponses claires qui donneront plus de poids.

**Yohan Sahraoui** dit qu'il faut revenir sur la source du problème avec l'approche par compétence.

**Marie-Pascale Behra** répond que l'approche par compétence n'est pas gérée par Apogée.

**Sophie Montel** souligne que d'un côté on doit rendre deux documents, ça montre que ça n'a pas été pensé pour l'université.

**Pascal Ducournau** signale que le message va être diffusé et demande si quelqu'un s'oppose à ce message.

Personne ne s'oppose. Pas de vote formel mais le message sera diffusé auprès des responsables et la présidence et également à l'ensemble des collègues biatss.

**Pascal Ducournau** demande cinq minutes de suspension. Suspension accordée, la séance reprend à 11H12.

Le septième point est abordé concernant le point d'information de la future UE sur la transition socio-écologique.

**Philippe Laplace** expose un problème et pose la question de qu'elle sera la teneur de ces CM. C'est forcément idéologique et politique. Qu'est-ce qui va être dit dans ces CM ?

**Sophie Montel** répond qu'un groupe de travail s'occupe de ça et il y a des informations en ligne. Elle demande si quelqu'un de l'UFR SLHS fait partie de ce groupe de travail.

**Yohan Sahraoui** répond qu'à sa connaissance Florian Tolle du département de géographie en fait partie.

**Marie-Claude Charpentier** signale qu'on a posé des questions sur le contenu et qu'on n'a jamais eu de réponses.

**Sophie Montel** précise que c'est le ministère qui demande quelque chose mais c'est l'université qui décide de le faire de cette manière.

**Philippe Laplace** souligne qu'un cours c'est une pédagogie.

**Marie-Pascale Behra** Cela me fait penser à tout ce qu'ils nous ont imposé dans les dernières maquettes avec des changements très souvent. J'ai peur que ce truc-là ne fonctionne pas car on force les personnes à le faire. On est en train d'inventer une usine à gaz.

**Pascal Ducournau** Il s'agit d'une formule en distanciel qui vaudra 20H de travail (2 ECTS) positionné en second semestre.

**Sophie Montel** La progression est sur Moodle et il y a des TD enseignés par chaque département. Il s'agit d'un apprentissage critique qui te permet d'acquérir certaines compétences.

**Yohan Sahraoui** tient à souligner que comme toujours c'est un peu flou.

**Pascal Ducournau** informe qu'une autre réunion a été proposée courant juin.

**Yohan Sahraoui** Je propose que l'on reporte cette discussion pour avoir en amont un échange avec le groupe de travail. Il y a aussi la mise en place d'un réseau de référents éco-responsabilité, je me suis proposé pour l'UFR, il y a des référents aussi à l'intérieur des départements et laboratoires des UFR.

**Pascal Ducournau** affirme qu'un rendez-vous a été demandé à Julien Montillaud.

**Séverine Equoy-Hutin** signale que l'on demande à présent aux enseignants-chercheurs de mettre en place des PPP, le service OSE propose de les former ou de les mettre en relation avec des intervenants déjà formés. Les enseignants-chercheurs vont bientôt devoir dispenser des TD PPP alors que ce n'est pas leur travail. Il faudrait du personnel compétent dédié.

**Yohan Sahraoui** répond que le service OSE a développé une mallette en ligne sur Moodle avec un contenu type cours qui est complet.

**Marie-Claude Charpentier** affirme que le portefeuille d'expérience et de compétence est très bien. Il y a juste besoin d'être inscrit à l'université et il faut indiquer aux étudiants que cela existe.

**Pascal Ducournau** rétorque qu'on essaiera d'avoir des renseignements complémentaires sur ce PPP pour le prochain CG.

Le point suivant est abordé, il s'agit de la discussion et de la décision sur la mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

**Nadège Chèvre** résume ce point : il s'agit d'une prime qui se compose de deux parties : une partie fixe et une partie variable. Elle concerne les agents biatss et la part fixe est déterminée à l'avance mais il est demandé de faire varier cette part variable par le mérite, l'implication de l'agent.

**Pascal Ducournau** ressort deux questions : est-ce qu'on le met en œuvre ? Et sur quels critères devons-nous nous positionner ?

**Nadège Chèvre** souligne qu'il s'agit de 200 euros annuels par agent pour la part fixe. L'argent est donné en fonction du nombre d'agents au sein de l'UFR. Il faut avoir au moins six mois de présence en octobre, elle ne pourra pas être communiquée à l'agent avant qu'il la touche. Nous devons remonter à la présidence avant les vacances de la Toussaint quelle somme nous donnons à quel agent.

**Yohan Sahraoui** affirme qu'on ne peut pas rentrer dans le jeu de la prime au mérite, par principe et car ça va produire une mauvaise ambiance et des discordes entre les collègues.

**Nadège Chèvre** précise qu'il s'agit de 390 000€ non chargés à l'échelle de l'université.

**Marie-Pascale Behra** confirme que la part variable correspond à 200€ par agent, mais dans une enveloppe globale à distribuer entre les agents. Un titulaire correspond à 5% de charges alors qu'un contractuel représente 38% de charges mais cela ne devrait pas impacter la variation de la prime.

**Pascal Ducournau** Nous avons grosso modo 16000€ car nous avons 80 biatss pour la deuxième part.

**Nadège Chèvre** signale que le surplus si on ne le distribue pas à tout le monde cela part dans le pot commun.

**Pascal Ducournau** Nous avons deux propositions à vous faire :

- Soit cette somme on la divise à part égale au nombre de personnels biatss.
- Soit on le fait de manière proportionnelle à l'indice de chaque personnel.

**Yohan Sahraoui** précise que pour la deuxième proposition plus l'indice est bas plus la somme est élevée.

**Marie-Pascale Behra** indique que la CGT est contre le système de prime, on a quand même participé à la discussion avec la présidence. Pour eux c'est une manière de rendre plus transparente cette attribution de prime. Nous on sait que c'est un moyen de diviser les collègues et de nous monter les uns contre les autres comme la prime Covid par exemple. Nous on pense que ça va être la même chose. Quand on refuse de donner la somme totale il va falloir le signifier et justifier le choix. Les salaires ne sont pas égaux et j'ai plutôt envie d'une égalité.

**Marie-Claude Charpentier** confirme également que à Sud on est contre les primes. Ce n'est pas exactement la même chose car c'est un complément indemnitaire annuel qui va être pris en compte pour la retraite. Après cela ne change rien sur le fait qu'effectivement ça va créer des difficultés entre les personnes. Les salaires sont inégaux et ceux des catégories C sont très bas d'ailleurs ils ont dû recevoir une prime pour qu'ils ne soient pas en dessous du SMIC.

**Philippe Signoret** confirme qu'un catégorie C est à 10€ d'un catégorie B.

**Marie-Claude Charpentier** rétorque que surtout qu'il y en a qui sont sur des postes de catégorie C et qui ne sont pas des postes de catégorie C mais plutôt B. Il faut quand même tenir compte de ces situations.

**Catherine Aymonnier** Il faudra que le n+1 justifie à son agent pourquoi il n'a pas donné la prime.

**Sophie Mariani-Rousset** signale que sur un an c'est énorme 200€ s'il y a des inégalités.

**Marie-Pascale Behra** C'est une somme flexible mais si tu ne distribues pas la part que la personne aurait dû avoir elle pourra contester en disant qu'elle ne pense pas avoir démérité et il faudra le justifier. Ça va être ingérable. La somme ne vaut pas le coup de créer des conflits.

**Pascal Ducournau** précise que la proposition de Yohan n'est pas de donner plus aux catégories A mais au contraire de donner plus aux indices les plus bas jusqu'à arriver au 1€ symbolique pour les indices les plus hauts.

**Yohan Sahraoui** dit qu'il faut se poser la question de quelle justification on peut donner suite à cette décision, qu'est-ce qui va être accepté aussi derrière. La présidence ne sera pas forcément d'accord.

**Nadège Chèvre** affirme que c'était vraiment l'objectif de distinguer les agents méritants mais dans tous les cas à la fin c'est la présidence qui décide.

**Marie-Pascale Behra** Ils ont dit aux syndicats qu'ils ne s'opposeraient pas aux gens qui traiteraient de manière égalitaire cette prime.

**Sébastien Jacquot** Cela me semble compliqué sans connaître les sommes vu que l'on n'a pas le groupe des fonctions, on peut arriver à des calculs complexes.

**Yohan Sahraoui** répond qu'il faut qu'on voit en face des indices par personne, la somme maximum. On peut la régler comme on veut.

**Philippe Signoret** On a déjà un régime de prime : l'IFSE.

**Manuel Borrego** Je trouve ça très délicat, il y aura de toute manière une injustice, on ne peut pas résoudre les problèmes des salaires. Tout le monde a des salaires qui sont bas. Je trouve ça très délicat. Il y aura de toute manière une injustice, on ne peut pas résoudre une injustice nous allons sûrement provoquer d'autres.

**Yohan Sahraoui** répond qu'on ne peut pas se baser sur des catégories c'est pour cela qu'on a proposé de se baser sur des indices. On est obligé car si on est contre on ne nous donne rien mais je suis quand même contre ce système de primes au départ.

**Sébastien Jacquot** s'inquiète du fait que l'on pourrait se servir des différentes sommes données aux agents, par exemple un catégorie A qui aurait eu une faible prime, pour empêcher des évolutions de carrière.

**Michel Savaric** Autant donner 200€ à tout le monde.

**Yohan Sahraoui** résume qu'il s'agit de 32000€ au total soit 16000€ de part variable donc 200€ par personne. Certaines personnes auraient 0€ d'autres auront 400€ ce qui n'est pas négligeable pour les salaires les plus faibles.

**Pascal Ducournau** Aujourd'hui on peut se prononcer sur l'adoption d'un principe d'égalité et au prochain conseil on décidera de si on choisit une égalité arithmétique ou une égalité proportionnelle.

**Philippe Signoret** rétorque que pour lui ceux qui sont reconnus pour ne pas avoir pas bien fait leur travail c'est une affaire de justice.

**Marie-Pascale Behra** répond que si quelqu'un ne fait pas son travail il faut le voir avant car l'affaire de justice peut être retournée contre d'autres personnes. La manière de penser la justice n'est pas la même en fonction des personnes.

**Marie-Claude Charpentier** Il n'y a pas de décision arbitraire qui va être prise par la direction mais c'est une décision collective.

**Pascal Ducournau** On vote sur le principe d'égalité et restera à déterminer le reste au prochain conseil. Est-ce que quelqu'un s'oppose ou s'abstient à ce principe d'égalité ?

Philippe Signoret s'oppose en précisant que c'est une opposition au principe de la prime.

Le principe d'égalité est adopté.

**Pascal Ducournau** aborde le point suivant et donc la problématique du parking sur le site de l'Arsenal.

**Nadège Chèvre** résume la chronologie : il y a 10 jours j'ai eu un contact avec l'entreprise Sedia concernant le parking de l'Arsenal et que celui-ci n'allait plus être géré par nous mais par cet organisme qui a racheté les parkings. Il n'aurait plus l'accès à partir du 1<sup>er</sup> juillet, il change la borne et ils gèrent les badges. Je suis en négociation avec Mr Marmier pour discuter de cette organisation. On ne peut pas se permettre de ne plus avoir de places. Il resterait 36 places moins celles du CHU. La partie qui devrait nous revenir est occupée pour le moment.

**Sophie Mariani-Rousset** Le premier petit parking ça sera pour eux mais le reste il ne devrait pas pouvoir s'en occuper.

**Yohan Sahraoui** J'ai écrit au service juridique et je n'ai pas eu de réponse encore. Il faudrait pouvoir demander de gérer notre propre accès.

**Sophie Montel** rajoute qu'il faut poser la question également de la destruction de la barrière et des badges.

**Séverine Equoy-Hutin** dit que l'entreprise ne peut pas s'accaparer les places de parking, ou alors en proportion des bâtiments qu'elle a acquis.

**Yohan Sahraoui** Le relais avec le rectorat a dû être fait. Il faut solliciter la mairie et leur demander un soutien. Il faudra prévoir des abonnements avec les parkings de la ville.

**Nadège Chèvre** répond que la décision a été prise et il semble qu'il n'y a pas de discussion possible.

**Sophie Montel** propose de faire une lettre avec accusé de réception.

**Yohan Sahraoui** On va voir suite à cette réunion, ce serait bien d'être accompagné par le service juridique.

**Pascal Ducournau** confirme qu'il nous faudrait des éléments juridiques.

**Marie-Pascale Behra** demande comment on fait après le 1<sup>er</sup> juillet ? il faut informer le personnel.

**Nadège Chèvre** Mr Marmier (directeur de projet territoire 25) m'a écrit, il comprend la problématique et il me dit aussi qu'il va interdire de stationner le long des bâtiments Q et Q'.

**Yohan Sahraoui** On va appeler le service juridique, on va solliciter tout le monde en lien avec cette problématique.

**Séverine Equoy-Hutin** demande si la cour Chifflet est considérée comme un parking.

**Nadège Chèvre** Chifflet est réservé aux personnes ayant un handicap. Lorsque le parking de l'Arsenal est totalement bloqué pour raison travaux j'invite les collègues administratifs à venir se garer dans les cours Megevand et Chifflet, le 47 et le parking du Crous et Parisianna. A Chifflet il y a aussi le gardien qui a deux trois voitures.

**Yohan Sahraoui** Concernant le bâtiment N les plans sont ressortis, les demandes n'ont pas encore été prises en compte. C'est encore en cours. Il n'y a pas de lien qui est fait entre l'architecte et les responsables de département. Il y a encore un risque que les plans ne correspondent pas encore à ce qui a été demandé.

**Marie-Claude Charpentier** J'ai également des informations à propos du projet kiosque à Canot qui est passé en commission vie étudiante. On va avoir une réunion avec une entreprise pour avoir un devis et une dimension de ce qui serait possible de mettre en place. Le BVE a enfin répondu et Elodie Delle envoie la proposition financière possible.

**Pascal Ducournau** rajoute une dernière chose concernant l'ouverture estivale. On accueille le CLA, on aura une présence continue. On a demandé aux responsables de service de fournir la liste du personnel présent afin d'éviter les travailleurs isolés. On sera amené à les regrouper. Pas de remontée pour le moment à part pour la scolarité à Canot. Sophie sera là jusqu'au 31 juillet et Patrice Causeret prendra la suite en principe du 1<sup>er</sup> au 11 août.

**Marie-Pascale Behra** pose la question des délégations de signature car Patrice Causeret ne peut pas signer.

**Pascal Ducournau** répond que Sophie prendra le relai concernant les signatures et rajoute qu'on a obtenu une dérogation de la commission de sécurité en l'absence d'électricien.

**Nadège Chèvre** ajoute également qu'un concierge est prévu.

**Pascal Ducournau** profite de ce moment pour saluer le dernier conseil de gestion de Marie-Claude Charpentier qui prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> septembre.

Fin du conseil de gestion 12H35

**Le prochain conseil de gestion aura lieu le 29 Septembre 2023**